



Montreuil, le 27 décembre 2016

**Il est temps de prendre des mesures concrètes pour
sauvegarder la formation pédagogique des MSU.**

Le budget alloué à la formation pédagogique des maîtres de stage des universités (MSU) a récemment été diminué de moitié faisant ainsi passer cette formation de 14h à 7h par an et par MSU.

Le syndicat national des enseignants de médecine générale (SNEMG) rappelle que cette baisse est incohérente avec la politique gouvernementale. La maîtrise de stage est un levier reconnu pour la promotion des installations au sein des territoires.

Le SNEMG refuse toute solution visant à faire passer la formation des MSU dans le quota des formations. Il serait inadmissible que les MSU aient à faire un choix entre leur formation de médecin et leur formation de MSU. La formation pédagogique doit être protégée et ne pas constamment être exposée au bon vouloir des différents acteurs du développement professionnel continu.

En cohérence avec la politique gouvernementale et les propos de Madame la Ministre de la Santé, le SNEMG demande de sauvegarder la formation pédagogique des MSU en créant et en sanctuarisant une enveloppe budgétaire dédiée à la seule formation à la maîtrise de stage.

Dr Anas Taha, Président du SNEMG